

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 27 avril 2023

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information - Déneigement lac Fer à Cheval

[REDACTED]

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 29 mars dernier relativement au sujet mentionné en titre et à notre dernière correspondance en date du 18 avril dernier.

Vous trouverez ci-joint la résolution manquante relative à votre demande. Cependant, nous n'avons pu retracer le sommaire décisionnel correspondant à cette résolution dans les archives de la Ville.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.



M^e Clémence Richard,
Avocate et greffière adjointe par intérim.

CR/cb

p. j.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE
BAIE-COMEAU, TENUE LE LUNDI 23 AOÛT 1993, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MAR-
QUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

MM.	Roger Theriault	Maire
	Michel Bérubé	Conseiller
	Gérard Asselin	Conseiller
	René Bouchard	Conseiller
Mme	Rolande Dallaire	Conseillère
MM.	Jean-Maurice Pinel	Conseiller
	Réal Montigny	Conseiller
	Richard Bilodeau	Conseiller

EST ABSENT :

M.	Denis Hubert	Conseiller
----	--------------	------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

MM.	Jean-Guy Rousseau	Directeur général
	Gabriel-Yvan Gagnon	Greffier

RÉSOLUTION 93-547

ZONES DE VILLÉGIATURE

Madame la conseillère Rolande Dallaire propose, appuyée par monsieur le conseiller Gérard Asselin d'accepter la recommandation CTP93-15 et d'accorder aux associations incorporées de propriétaires de chalets des lieux de villégiature de la municipalité une subvention annuelle correspondant à 10 % des taxes perçues, pour chaque secteur de villégiature concerné, pour l'entretien des chemins ou espaces de stationnement situés sur le domaine public et accessibles également à la population, et ce pour les zones de villégiature ne bénéficiant d'aucun autre service d'entretien des chemins de la municipalité, en autant également qu'il y ait trois chalets dans chacune de ces zones de villégiature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BAIE-COMEAU, le 26 AOÛT 1993



ROGER THERIAULT, MAIRE



GABRIEL-YVAN GAGNON, GREFFIER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 21 NOVEMBRE 2011, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

Mme	Christine Brisson	Mairesse
MM.	Alain Larouche	Conseiller
	Richard Bélanger	Conseiller
Mmes	Denise Arsenault	Conseillère
	Carole Deschênes	Conseillère
M.	André Veillette	Conseiller
Mmes	Léa Thibault	Conseillère
	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Régis Deschênes	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Lorna Pineault	Greffière par intérim

**RÉSOLUTION 2011-334 ZONES DE VILLÉGIATURE – MODIFICATION DE LA
RÉSOLUTION 93-547**

Pour faire suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2011-12, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes de modifier la résolution 93-547 afin d'accorder aux associations des lacs Frigon (chemins no 1, no 2 et no 3), Denise, Potvin et St-Pancrace une subvention annuelle représentant 15 % des taxes perçues pour chaque secteur pour l'exercice 2012, et ce, afin de voir à l'entretien des chemins d'accès.

Quant à l'Association de villégiature des lacs Fer à Cheval, St-Joseph et Cinq Cents inc. et au Club Couillard, le pourcentage des taxes perçues et versées à titre de subvention demeure inchangé, soit 10 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BAIE-COMEAU, le 23 novembre 2011


CHRISTINE BRISSON,
MAIRESSE


LORNA PINEAULT,
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 19 NOVEMBRE 2012, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

Mme	Christine Brisson	Mairesse
MM.	Alain Larouche	Conseiller
	Richard Bélanger	Conseiller
Mmes	Denise Arsenault	Conseillère
	Carole Deschênes	Conseillère
M.	André Veillette	Conseiller
Mmes	Léa Thibault	Conseillère
	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Régis Deschênes	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Lorna Pineault	Greffière

RÉSOLUTION 2012-340 ZONES DE VILLÉGIATURE – REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 93-547

Pour faire suite à la recommandation du directeur général portant le numéro DG2012-05, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette de remplacer la résolution 93-547 afin d'accorder aux associations des lacs Frigon (chemins no 1, no 2 et no 3), Denise, Potvin et St-Pancrace une subvention annuelle représentant 20 % des taxes perçues pour chaque secteur pour l'exercice 2013, et ce, afin de voir à l'entretien des chemins d'accès.

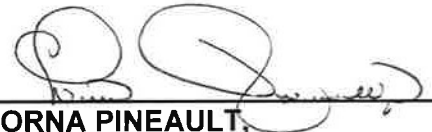
Quant à l'Association de villégiature des lacs Fer à Cheval, St-Joseph et Cinq Cents inc. et au Club Couillard, le pourcentage des taxes perçues et versées à titre de subvention est de 10 % pour l'exercice 2013.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

BAIE-COMEAU, le 21 novembre 2012



**CHRISTINE BRISSON,
MAIRESSE**



**LORNA PINEAULT,
GREFFIÈRE**